

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 juillet 2020.**

L'an deux mil vingt le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : Mmes/MM. BAUER Denis 1<sup>er</sup> adjoint, HOELLINGER Martial 2<sup>ème</sup> adjoint, HERMAL Patrick, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, REB Christopher, TOUSCH Gaston, WEBER Laurence, conseillers municipaux.

### **N°30/2020 : Compte Administratif 2019.**

Mr le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2019 à l'assemblée :

#### **Fonctionnement :**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Recettes de fonctionnement :               | 105 303,53 €        |
| Dépenses de fonctionnement :               | 46 150,64 €         |
| Soit un excédent de :                      | 59 152,69 €         |
| Résultat reporté de l'exercice 2018 :      | 48 515,82 €         |
| <b>Excédent de clôture au 31/12/2019 :</b> | <b>107 668,51 €</b> |

#### **Investissement :**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Recettes d'investissement :                 | 215 680,27 €       |
| Dépenses d'investissement :                 | 130 084,40 €       |
| Soit un excédent de :                       | 85 595,87 €        |
| Résultat reporté de l'exercice 2018 :       | 90 917,57 €        |
| Reste à réaliser :                          | 251 850,00 €       |
| <b>(Déficit) de clôture au 31/12/2019 :</b> | <b>75 336,56 €</b> |

**Le Compte Administratif 2019 de la Commune présente donc un excédent global de :  
32 332,15 €**

Le Conseil municipal, sous la présidence du doyen M. Hermal Patrick, après que le Maire se soit retiré, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 à l'unanimité.

### **N°31/2020 : Concordance avec le compte de gestion.**

Mr le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2019 dressé par la Trésorerie de Sarreguemines n'appelle ni observation ni réserve vu sa concordance avec le Compte Administratif de la Commune et donne ainsi décharge à Mr Emmanuel Salguero comptable public pour sa gestion.

## N°32 / 2020 : Affectation de résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|                | RESULTAT<br>EXERCICE<br>PRECEDENT | VIREMENT A<br>LA<br>SECTION<br>INVESTISSEMENT | RESULTAT DE<br>L'EXERCICE | RESTES A<br>REALISER | SOLDE DES<br>RESTES A<br>REALISER | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT |
|----------------|-----------------------------------|---|---------------------------|----------------------|-----------------------------------|---|
| Investissement | 90 917,57 €                       |   | 85 595,87 €               | 251 850,00 €         | -251 850,00 €                     | - 75 336,56 €   |
| Fonctionnement | 209 258,25 €                      | 160 742,43 €                                  | 59 152,89 €               |                      |                                   | 107 668,71 €  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019   | 107 668,71 € |
|--|--------------|
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)  | 75 336,56 €  |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b><br>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)<br>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 32 332,15 €  |
| Total affecté au c/ 1068 :   | 75 336,56 €  |

## N°33 / 2020 : Budget primitif communal 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2 ;
- Considérant l'obligation pour les communes de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;
- Considérant le délai supplémentaire accordé aux Communes allant jusqu'au 31 juillet 2020 ;

Mr le Maire expose en détail les affectations du budget prévisionnel élaboré avec la collaboration de Mme Alexandra Brucker Conseiller aux décideurs locaux.

Les prévisions budgétaires font apparaître les équilibres suivants :

### **Budget Primitif 2020 :**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses et recettes de Fonctionnement : | 114 432,15 €        |
| Dépenses et recettes d'Investissement :  | 295 282,15 €        |
| <b>Total général du budget :</b>         | <b>409 714,30 €</b> |

Après en avoir délibéré, les montants sont approuvés à l'unanimité et les propositions sont transférées en vote.

**N°34/2020 : Désignation des membres de la commission des impôts directs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne :

**Membres titulaires :**

TOUSCH Gaston

WEBER Frédéric

MULLER Stéphane

HOELLINGER Martial

REB Christopher

MOREL Pascal

WEBER Jean-Marc

HERMAL Patrick

JAECK Thierry

SCHNEIDER Raymond

**Membres suppléants :**

PICHOT Gérard

MULLER Hervé

DOBRAJCK Jérôme

VALANCE Sandra

WANNER Didier

ARUS Bertrand

HERMAL Mireille

BECKER Sandra

BAUER Denis

GERARD Marina

Membres domiciliés hors commune

DIETRICH Patrick

ESCHEN Edouard

RIEGER Pierre

HELMSTETTER Robert

**N°35/2020 : Devis de travaux.**

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réfection de l'évacuation des fumées de la Chaudière communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à signer le devis s'élevant à la somme de 1.950,00 € H.T.

Demande au Maire de passer commande des travaux auprès des Ets Lohstaetter Diener de Sarralbe,

